

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à AUCHAY SUR VENDEE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

	TITULAIRES	
CC VENDEE SÈVRE AUTIZES 12 / 15	CHOLLET Joël	BENET
	MOREAU Yannick	DAMVIX
	BORDET Bernard	LE MAZEAU
	ROBIN Noël	LIEZ
	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES
	HENRIET Christian	ST PIERRE LE VIEUX (suppléant)
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON
CC SUD VENDEE LITTORAL 12 / 14	METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS
	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNÉ LES MARAIS
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	GUINOT Bertrand	MOREILLES
	GANDRIEU James	STE PEXINE
	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS
	BAUDON Geoffroy	LA TAILLÉE (suppléant)
	LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDEE 14 / 22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
	PETORIN Jean-Pierre	FONTENAY LE COMTE
	COUTURIER Jacky	FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant)
	BIENVENU Alain	LE LANGON
	MAROT Roger	LONGEVES
	GUIADEUR Jean-Charles	L'ORBRIE (suppléant)
	RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE
	PERAUD François	MONTREUIL (suppléant)
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
	BAUDRY Yves	SÉRIGNÉ
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 05 / 10 Totaux Délégués présents : 40/64	BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS
	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES

Pouvoirs :

LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	à M. GLEOT Jean-Marie
GRELIER Alain	FAYMOREAU	à M. QUILLET Pascal
CHATAIGNÉ Jean-Louis	ST SIGISMOND	à M. POITTIERS Dominique
CHAUSSADAS Claude	PUYRAVAULT	à M. BOURNEL Paul
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	à M. LEGERON Joël
CAREIL Alain	LOGE FOUGEREUSE	à M. BIRONNEAU Michel
LESUVAGE Ghislaine	MARILLET	à M. GUENION Christian

Représentés : 07/64

Excusés

RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE
BOISSEAU JérémY	CHARRON
METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
GABORIAU Sébastien	ST PIERRE LE VIEUX
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE
LUCAS Noëlla	L'ORBRIE
LAMY Judicaël	LA TAILLEE

Total présents et représentés : 47/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : ETUDES RELATIVES AU FUTUR SIEGE SOCIAL DU SMVSA DELIB N°49 CS DU 27-03-2023

Le SmVSA lors de l'assemblée du 19-09-2022, s'est prononcé favorablement au recours à un architecte et un maître d'œuvre en vue de réaliser les études préalables à la réhabilitation du site. Cette délibération vaut pour un montant de 15 000 € HT.

3 missions relatives à cette étude ont été attribuées (architecte, étude assainissement et étude de sol). Afin de pouvoir bénéficier du fond vert, une étude thermique apparaît indispensable. Après consultation, l'étude thermique est proposée pour un montant de 3 500 € HT.

Cabinet Architecte Patrick MORIN	Une étude d'avant-projet précisant la conception générale en plan et en volume, proposant les dispositions techniques qui semblent les mieux à même de répondre au programme. A ce niveau de définition, les dimensions principales de l'ouvrage ainsi que son aspect général sont arrêtés. Parallèlement, il est établi une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux, un descriptif sommaire, et une estimation du délai global de réalisation de l'opération.	7 500 € HT
SICAA Etudes	Etude de filière d'assainissement	600 € HT
Fondasol	Etude géotechnique en vue du dépôt de permis de construire et extension de la salle archives	3 692 € HT
BatiMGie	Etude thermique	3 500 € HT
		15 292 € HT

L'étude thermique n'étant pas prévue à l'origine, le budget initialement alloué est en léger dépassement

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité autorise le Président à :

- Rajouter ce volet thermique aux études préalables
- Réévaluer le montant des études à 18 500 € HT et autoriser le Président à signer les marchés
- A solliciter les financements dont le fond vert

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER

#signature#